

VOIRIE

Fin des passages piétons en 3D

TROYES Après avoir testé pendant près de trois ans les passages piétons en 3D au sein de la ville, la municipalité arrête l'expérimentation, qui n'a pas été concluante. Un nouveau dispositif est en phase de test, rond-point François-Mitterrand.

MÉLISS ORBOIN

Depuis la fin de l'année 2019, la Ville de Troyes participait à une expérimentation nationale concernant l'installation de passages piétons en 3D devant certaines écoles pour marquer et sécuriser les lieux.

Trois passages piétons ont ainsi été installés aux abords de deux écoles troyennes : rue Reine-Blanche et rue du Paradis, ainsi qu'à l'intersection de la rue de Preize et de la rue Charles-Delaunay. Avec une peinture spéciale, qui donne un effet trompe-l'œil visible même de nuit, les automobilistes reçoivent l'information qu'un obstacle se dresse sur leur parcours.

« Nous avons eu un retour du gouvernement pour arrêter cette expérimentation car ce n'était pas un franc succès », explique Brigitte Leymberger, adjointe au maire en charge de la voirie. Avec le passage des voitures, la peinture blanche s'estompe et les automobilistes ne ralentissent plus. » Jusqu'à ce que l'effet s'enlève totalement, les trois passages piétons restent en place. Ils seront par la suite repeints avec une peinture blanche normale.

DES FLASHS ROUGES POUR RALENTIR LES AUTOMOBILISTES

Malgré l'échec de cette expérimentation, la Ville de Troyes teste actuellement un autre dispositif pour ralentir les automobilistes au niveau du rond-point François-Mitterrand, qui relie le boulevard du 14-Juillet, l'avenue Pierre-Brossolette et le boulevard du 1^{er}-RAM. « Depuis un mois et demi, nous avons installé des plots dans le sol. Ils clignotent rouge quand c'est au tour des piétons de traverser sur le passage clouté du boulevard du 1^{er}-RAM en remontant vers la Chambre de commerce et d'industrie », explique l'élue.

Cet endroit a été choisi car « plusieurs parents d'élèves nous ont alertés sur la dangerosité de ce passage lorsque leurs enfants partent à l'école », ajoute Frédéric Guénin, directeur de la circulation et la signalisation à la Ville. En effet, quand les voitures arrivent de la rue Turenne et qu'elles tournent à droite sur le boulevard, les conducteurs ne voient pas forcément les piétons qui seraient engagés sur le passage, après avoir vérifié si un véhicule n'arrive pas sur leur gauche.

Cette expérimentation va prendre au minimum un an, et pourra être appliquée à d'autres endroits de la



À gauche, le passage piétons rue du Paradis au moment de l'installation. À droite, le passage après trois ans d'expérimentation. Photos Jérôme BRULEY



ville, si le système montre sa pertinence. « Nous allons déjà voir comment ce dispositif se comporte à long terme, si c'est intéressant de l'installer ailleurs, car nos services techniques ne peuvent pas vérifier la fiabilité de cette installation », in-

dique Frédéric Guénin. Pour la municipalité, chaque passage piéton équipé, représente un coût de 5 000 €. Une étude sur la ville de Troyes va être réalisée afin de repérer d'autres carrefours potentiellement dangereux. ■

Des évaluations peu concluantes

Six métropoles et communes (Bourgin-Jallieu, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nantes, Nancy, Rouen) ont mené une évaluation concernant ces passages piétons en 3D, en partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), expert technique qui accompagne les acteurs territoriaux. Celle-ci portait sur des mesures de vitesse, des observations de comportements et des questionnaires de ressenti.

Cette vague d'expérimentations avait pour objectif d'établir une doctrine nationale d'implantation de ces passages piétons 3D et de décider de l'entrée ou non de ce dispositif dans la réglementation. « Beaucoup d'agglomérations ont très rapidement perçu que l'effet 3 dimensions, qui devait alerter les conducteurs, n'était pas aussi spectaculaire que sur les photos de la publicité. De plus, elles se sont rapidement heurtées à des difficultés de maintenance », détaille le Cerema sur son site internet. Ainsi, tous ces résultats ont conduit « à ne pas recommander l'introduction dans la réglementation française de ce dispositif de passage pour piétons en 3 dimensions et de rester ainsi conforme à la convention internationale de Vienne sur la signalisation routière que nous partageons avec nos voisins en Europe. »



Boulevard du 1^{er}-RAM, les flashes rouges clignotent lorsque c'est au tour des piétons de traverser.